

01

[LES USAGERS]

Lors de la radioscopie 2002, 222 CPAS ont fourni le nombre de minimexés et de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente⁵. Lorsqu'on additionne tous les chiffres fournis, on arrive, pour la Wallonie, à 28.498 minimexés et 9.600 bénéficiaires de l'aide sociale. Les résultats réels sont un peu sous-estimés puisqu'une quarantaine de CPAS n'ont pas répondu.

En 2002, 9,5 personnes sur 1000 dépendent du CPAS pour leurs moyens de subsistance.

Bien entendu, ce chiffre moyen doit être nuancé par les différences entre CPAS : la proportion d'usagers par habitant varie considérablement d'une commune à l'autre.

Beaucoup de facteurs peuvent influencer cette proportion. Le premier et le plus évident d'entre eux est la taille de la commune (exprimée en nombre d'habitants).

D'une part, il est clair que la proportion de personnes dépendant du CPAS s'élève à mesure que l'on passe des petites aux grandes communes : il passe d'un peu plus de 7 pour mille en moyenne dans les communes de moins de 5.000 habitants à 14 pour mille en moyenne dans les communes d'au moins 25.000 habitants. Le caractère largement urbain de l'exclusion est ainsi vérifié puisque celle-ci concerne une proportion de la population totale qui est le double de celle des petites communes.

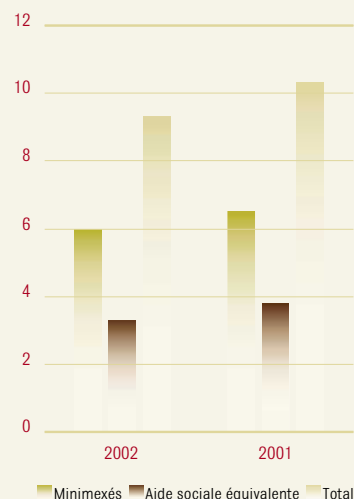
Toujours en observant le même graphique, on voit que ce phénomène est dû essentiellement aux minimexés : les bénéficiaires de l'aide sociale équivalente représentent en moyenne la même proportion de la population dans les grandes et petites communes. On peut y voir, certainement, l'effet des politiques de dispersion des demandeurs d'asile : ceux-ci ne se concentrent pas systématiquement dans les plus grandes communes, ce qui évite un effet cumulatif.

La répartition par zone géographique est également révélatrice.

Logiquement, c'est le long du sillon Sambre-Meuse que la proportion de minimexés est la plus élevée, avec une pointe dans le Hainaut, zone particulièrement touchée par la désindustrialisation depuis 25 ans. Par contraste, le Brabant wallon apparaît comme une zone « épargnée » puisque la proportion de minimexés y est de moitié inférieure.

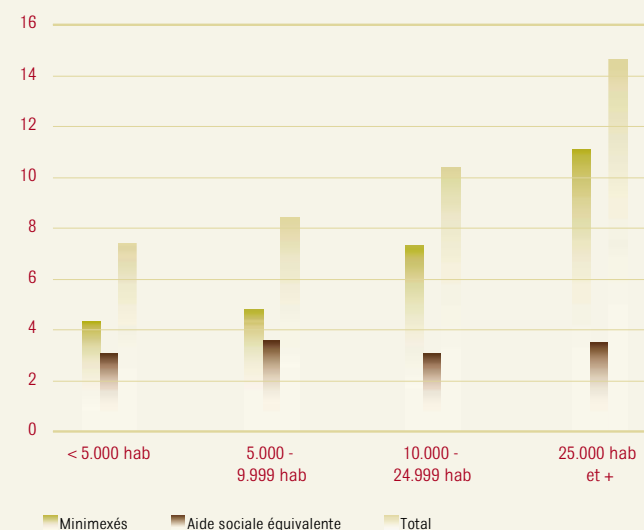
Les bénéficiaires de l'aide sociale sont proportionnellement plus nombreux en Brabant wallon que dans la province de Namur et surtout dans le Hainaut. En revanche, la province de Liège compte à la fois une proportion élevée de minimexés et de bénéficiaires de l'aide, ce qui fait qu'au total, c'est dans cette province que la pro-

Graphique 1 :
Nombre de minimexés et bénéficiaires de l'aide sociale équivalente pour mille habitants



⁵ Dans tout le texte, il s'agit bien de l'aide sociale *équivalente*. On se permettra donc parfois de raccourcir en disant simplement « aide sociale ».

Graphique 2 :
Nombre de minimexés et bénéficiaires de l'aide sociale pour mille habitants. Ventilation en fonction de la population de la commune.



portion de personnes dépendantes du CPAS est la plus élevée avec près d'un pour cent de la population totale de la province.

Au-delà de la répartition globale de la proportion d'usagers, la structure de cette population, en particulier sa répartition par âge, est intéressante :

→ en moyenne, la population des usagers est constituée pour 21 % de jeunes de 18-25 ans et pour 27 % de personnes âgées d'au moins 45 ans. La proportion des jeunes est restée inchangée entre 2001 et 2002.

→ en moyenne également, la proportion des étudiants parmi les usagers est de 10 %. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 2001 (8,7 %).

Ces proportions ne sont pas différentes d'une province à l'autre. Par contre les jeunes sont en moyenne un peu plus nombreux dans les villes d'au moins 10.000 habitants (23 % du total) que dans les communes plus petites (19 % du total).

Les éléments qui précèdent permettent de visualiser un peu mieux la grande diversité des situations. Il reste que beaucoup d'éléments plus

qualitatifs échappent aux chiffres. Ainsi, dans les deux radioscopies, une question portait sur la proportion des usagers qui ne paraissait pas susceptible, à court terme, d'être réinsérée dans le cadre d'un emploi « classique ». Il s'agit là, bien sûr, d'un élément d'appréciation forcément subjectif. Cependant, il est intéressant de noter que cette proportion est estimée, en moyenne, à 40 % en 2002 (contre 50 % en 2001). Même s'il n'est pas objectivable, cet élément de *représentation* doit être pris en compte car il constitue un aspect du contexte dans lequel sont mises en œuvre les politiques d'insertion.

Commentaires issus des entretiens.

Il semble, globalement que peu de CPAS aient mis en œuvre des outils leur permettant d'appréhender de manière plus objective leur public : enquêtes quantitatives, statistiques, fiches informatisées, bases de données. Produites dans le souci d'identifier des publics-cibles, ces instruments sont rares et, le plus souvent, les travailleurs sociaux s'appuient sur leur connaissance pratique des usagers pour cerner leur public.

Cela les conduit à défendre souvent une vision *individualisante* des difficultés d'insertion : les acteurs de CPAS, évoquent rarement les problèmes macro-sociaux qui rendent l'insertion difficile (l'absence d'emploi, la transformation des qualifications...). Ils auront plutôt tendance à évoquer quels types de situations personnelles rendent les personnes plus difficilement réinsérables.

Et ils citent alors régulièrement : la situation familiale, la situation de santé, les dépendances, la démotivation, la dévalorisation du travail ou les difficultés linguistiques.

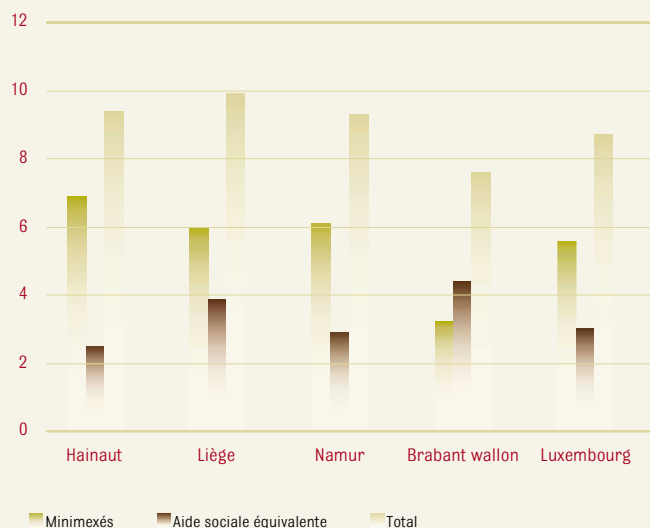
Pour autant, les acteurs rencontrés ne sont pas sans entretenir une certaine vision globale de leur public, plus intuitive que vérifiée, mais certainement pas sans pertinence. Certaines catégories semblent dès lors plus « visibles » :

- les femmes, public majoritaire
- les jeunes
- les bénéficiaires de la « seconde génération », c'est-à-dire ceux dont les parents ont déjà dépendu pour une partie de leur vie, des revenus du CPAS.
- Les toxicomanes, enfin, public particulier que leur mode de vie écarte des parcours d'insertion socio-professionnelle.

Même si l'importance de ces catégories n'est que partiellement objectivable, il reste que c'est à travers elles que les travailleurs des CPAS perçoivent leur public, et cela n'est bien sûr pas sans conséquence sur les politiques menées.

Graphique 3 :

Nombre de minimexés et bénéficiaires de l'aide sociale équivalente pour mille habitants. Ventilation par province



02

[LES MOYENS]

Deux questions sont examinées ici :

- qu'est-ce qui caractérise les CPAS disposant de leur propre service d'insertion ?
- quel montant est dépensé pour l'insertion par personne aidée et comment ce montant varie-t-il selon les caractéristiques des CPAS ?

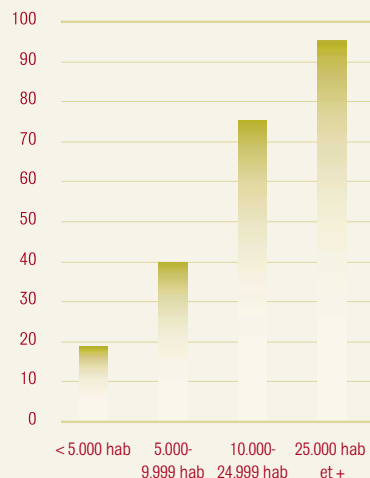
1. Présence d'un service d'insertion.

Tous les CPAS n'ont pas leur propre service d'insertion. En 2001, ils étaient 46 % parmi ceux qui ont répondu. En 2002, 49 %. Il va de soi que la présence ou non d'un service d'insertion n'est pas forcément indicatrice de l'importance accordée à la politique d'insertion.

Sur ce plan, la taille de la commune est un facteur décisif.

Graphique 4 :

Pourcentage de CPAS ayant leur propre service d'insertion en fonction de la population de la commune



Le pourcentage de CPAS ayant leur propre service s'accroît au fur et à mesure que l'on passe des petites communes aux villes importantes : parmi les communes de moins de 5.000 habitants, moins d'un CPAS sur 5 a son propre service d'insertion. Parmi les communes de 25.000 habitants et plus, c'est le cas de plus de neuf dixièmes d'entre eux.

La présence d'un service d'insertion dépend aussi du taux de chômage dans la commune.

Commentaires issus des entretiens.

Quelles sont les conditions qui ont présidé à la naissance de ces services spécifiques ? Au cours des entretiens, on en relève trois, principalement :

→ *la prise de conscience, dans le chef des travailleurs sociaux, de la nécessité d'apporter aux bénéficiaires du CPAS autre chose que l'aide sociale minimum* : en effet, le développement d'une politique active d'insertion s'accompagne toujours d'une prise en considération de la situation des bénéficiaires. Les travailleurs sociaux sont les premiers confrontés au besoin de mettre en place les outils qui permettront aux minimexés de prétendre à autre chose qu'un revenu mensuel minimal et à une aide en cas de coup dur.

→ *Une volonté politique d'investir dans l'insertion* : à l'origine de tout service d'insertion, on mentionne la décision prise par les autorités politiques de développer une politique d'insertion. Il n'est d'ailleurs pas innocent de constater que de nombreux services sont apparus lors de changements d'équipe dirigeante. Même si cette mesure répond au désir de disposer d'une vitrine pour la commune ou si

l'orientation des autorités ne coïncide pas avec celle des travailleurs du CPAS, il n'en résulte pas moins que la volonté politique pour l'insertion est un élément de base pour qu'un service se développe.

→ *Une opportunité pour profiter de modifications législatives ou de subventions de projets* : de même que la création des services correspond à un changement de politique locale, elle repose également sur des opportunités légales ou structurelles pour fonder ce type de dispositif. Il peut s'agir d'une modification législative, comme pour le cas de la loi sur le droit à l'intégration sociale ou d'une possibilité de décrocher des subventions supplémentaires, tant au niveau européen que fédéral ou régional.

Probablement la législation récente va-t-elle accentuer le besoin pour tous les CPAS de disposer de leur propre service d'insertion.

2. La dépense en insertion.

La dépense que consacre chaque CPAS à la politique spécifique d'insertion constitue une première information intéressante. La somme des dépenses consacrées à l'insertion parmi les CPAS qui ont répondu représente un peu plus de 52 millions d'euros sur une dépense totale de 870 millions d'€, ce qui signifie que 6 % du total des sommes dépensées vont à l'insertion.

Par personne aidée, ce montant était de 1543 euros en 2002 contre 1620 en 2001. Il a donc légèrement diminué. Deux précautions toutefois sont utiles pour interpréter ces chiffres : rappelons d'abord qu'un certain nombre de CPAS

n'ont pas répondu à l'enquête et que ce ne sont pas les mêmes en 2001 et en 2002. Ensuite, la question de 2001 portait sur le budget et la question de 2002 sur les *comptes*.

Ce montant par personne aidée varie aussi en fonction de la taille des communes. C'est dans les communes moyennes (entre 10.000 et 25.000 habitants) que le montant est le plus élevé. On peut supposer que deux effets concourent à produire cette distribution particulière :

- dans les plus petites communes, c'est la faiblesse du budget global qui contraint les dépenses d'insertion.
- dans les plus grandes communes, on peut imaginer un certain nombre d'*économies d'échelle* : on peut faire de l'insertion avec moins de moyens par personne.

Lorsqu'on observe les différences entre provinces, on s'aperçoit que le montant en insertion est sensiblement plus élevé dans le Hainaut, où il dépasse les 2.000 € et sensiblement moins élevé que la moyenne en province de Liège, où il se situe autour de 1.100, les trois autres provinces étant plus proches de la moyenne wallonne.

La spécificité hennuyère s'explique notamment par les possibilités offertes via l'objectif 1 européen à une région particulièrement touchée par la désindustrialisation. Il est plus difficile de comprendre pourquoi la province de Liège se situe sous la moyenne générale.

Enfin, logiquement la dépense en insertion est plus forte dans les communes davantage touchées par le chômage.

[LES POLITIQUES]

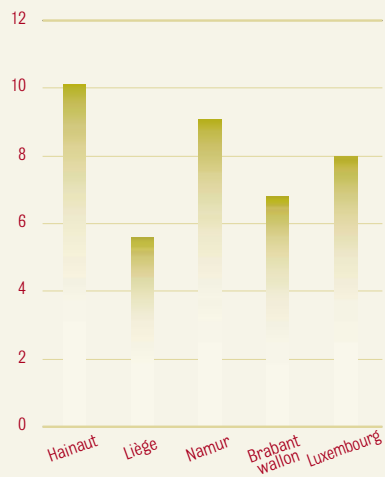
Il existe de nombreux outils d'insertion et les passer tous en revue serait fastidieux. On a privilégié deux aspects qui méritent l'attention, ce qui ne signifie pas que ce soient forcément les plus importants :

- le recours aux articles 60
- la mise en formation

1. Les articles 60

Parmi les CPAS qui ont répondu, on recense au total 3.061 articles 60 au premier juin 2002 contre 2.130 au premier juin 2001. Toutefois, ces chiffres globaux doivent être pris avec prudence puisque, rappelons-le, ce ne sont pas toujours les mêmes CPAS qui ont répondu dans les deux enquêtes.

Graphique 10 :
Nombre d'articles 60 pour cent personnes aidées.
Ventilation par province



La répartition des articles 60 entre les différents organismes a également évolué : la part des articles 60 utilisés par le CPAS lui-même a diminué, ainsi que la part de ceux qui sont mis à la disposition des asbl. En revanche, il y en a davantage pour les entreprises et les autres types de structures agréées⁶.

En juin 2002, il y a un peu plus de 8 articles 60 pour cent usagers, en moyenne.

Cette proportion varie de manière significative selon la localisation géographique.

En effet, la proportion d'articles 60 dans la population dépendant du CPAS s'élève à 10 % dans la province du Hainaut, alors qu'elle est inférieure à 6 % en province de Liège. Les autres provinces se situent entre les deux. Ces disparités régionales ne sont pas les seules intéressantes à prendre en compte. Ainsi, la proportion d'articles 60 est plus élevée là où le chômage est plus important.

Mais bien sûr, le recours aux articles 60 peut relever de plusieurs logiques différentes.

⁶ Sur l'interprétation de ce glissement, on trouvera des informations intéressantes dans les entretiens.

Commentaires issus des entretiens.

Le suivi des art.60 mis à disposition s'avère primordial et occupe une partie importante du travail des agents d'insertion. De ce point de vue, une règle de fonctionnement semble se dégager dans tous les CPAS recourant à la mise à disposition : des évaluations sont prévues à échéances régulières (de une semaine à trois mois) et l'agent d'insertion intervient de manière ponctuelle à sa propre initiative ou à la demande de l'employé ou de l'employeur.

La réussite des art.60 est généralement envisagée de deux manières différentes :

- Dans les CPAS les moins investis dans cette mesure, un art.60 qui se déroule bien est celui qui arrive à son terme ; l'échec est perçu comme la rupture du contrat ou comme une réorientation des objectifs, revus largement à la baisse.
- Dans les CPAS où l'insertion revêt une grande importance, on parlera d'échec lorsque la période d'art.60 n'aboutit ni sur un engagement, ni sur l'ouverture de nouvelles perspectives pour le bénéficiaire.

2. La formation

Pour l'ensemble des CPAS ayant répondu, on recense 2038 personnes en formation pour l'année 2002. Le taux moyen de personnes en formation est de 6,5 % de l'ensemble des usagers. C'est une légère augmentation par rapport à 2001.

Par rapport à 2001 toujours, l'accent s'est légèrement déplacé vers la formation qualifiante. On retrouve cette tendance à travers d'autres informations. Par exemple, les CPAS concluent plus souvent des partenariats avec le Forem ou la Promotion sociale et moins souvent avec des asbl⁷.

La proportion de personnes en formation est très constante : elle ne varie ni en fonction de la province, ni en fonction de la taille de la commune ou du niveau de chômage. C'est pourquoi on ne présentera pas ici davantage de graphiques.

Commentaires issus des entretiens.

Du côté des formations qualifiantes, la démarche est souvent individuelle. Il s'agit soit d'étudiants aidés par le CPAS, soit d'usagers qui sollicitent eux-mêmes la poursuite d'une filière de qualification précise lors de leur passage au CPAS. Il s'agit alors de personnes dont la situation auprès des services sociaux est perçue comme temporaire.

Les formations pré-qualifiantes sont plus souvent gérées par les CPAS eux-mêmes. Selon la situation de la commune et l'homogénéité du public, il est possible que le CPAS choisisse de développer ces formations lui-même ou de les organiser dans ses locaux avec un partenaire extérieur.

⁷ Sur ce point, nous renvoyons le lecteur à la radioscopie 2002.

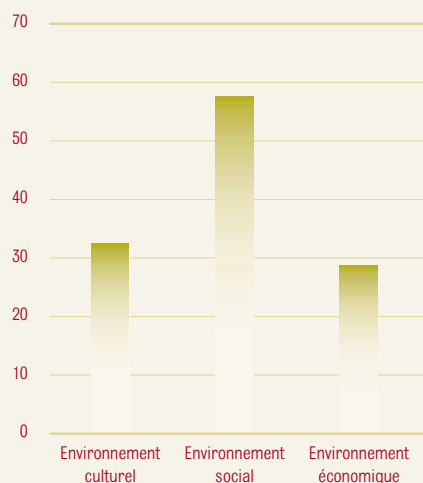
[LE CONTEXTE]

Les politiques choisies par le CPAS ne peuvent s'apprécier en dehors du contexte spécifique de chacun, c'est toute la philosophie défendue dans cette brochure.

Nous avons ainsi chaque fois cherché à savoir si certains indicateurs choisis pour résumer ces politiques (dépense en formation, proportion d'article 60...) étaient sensibles aux différences de taille de la commune, de localisation géographique, de situation de l'emploi, etc.

Une autre façon de voir les choses est de s'interroger sur la manière dont ce contexte est perçu par les acteurs du CPAS. Dans la radioscopie 2002, trois questions ont été posées sur la perception du contexte économique, social et

Graphique 14:
L'environnement facilite-t-il le travail du CPAS ?
(% de réponses positives).



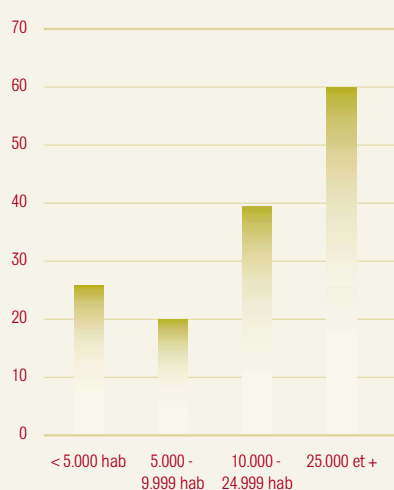
culturel : dans quelle mesure chacun de ceux-ci favorise-t-il ou non le travail du CPAS ? Ces questions de représentations, forcément subjectives, sont néanmoins révélatrices.

C'est l'environnement social qui est le plus favorablement perçu. L'environnement économique et l'environnement culturel appellent des réponses nettement moins favorables.

1. environnement culturel.

Attachons-nous en premier lieu à l'environnement culturel : on voit que celui-ci est perçu beaucoup plus positivement dans les grandes villes. C'est que l'intervention culturelle est un instrument d'insertion utilisé par les acteurs du CPAS, et, bien entendu, les possibilités sont sensible-

Graphique 15:
Perception positive de l'environnement culturel
en fonction de la population de la commune



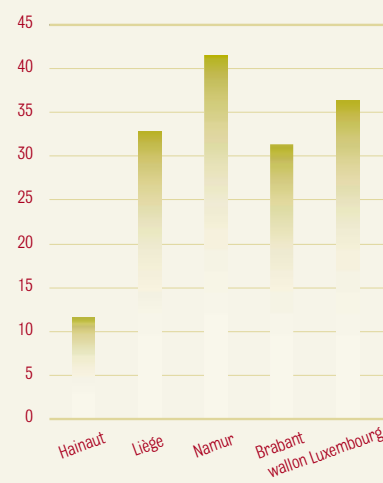
ment plus importantes dans les villes d'une certaine dimension.

2. environnement économique.

C'est bien sûr l'environnement économique qui est le plus généralement perçu comme défavorable dans nos régions. La proportion de chômeurs et le revenu moyen par habitant modifient fortement la perception de l'environnement économique. La situation géographique également, puisque ces trois variables sont liées.

La situation plus défavorisée du Hainaut apparaît clairement sur le graphique. Dans les autres provinces, la perception de l'environnement économique est plus comparable.

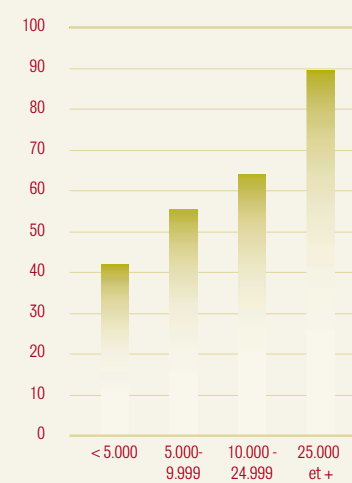
Graphique 17:
Perception positive de l'environnement économique
en fonction de la province.



3. environnement social.

La perception de l'environnement social apparaît elle aussi très fortement liée à la taille de la commune (graphique 16). Le résultat peut surprendre à première vue. En fait, il semble qu'il nous indique comment les répondants ont interprété « environnement social » : non pas dans le sens global de la « situation sociale » d'une commune ou région donnée mais plutôt dans la disponibilité de dispositifs sociaux susceptibles d'aider le CPAS dans son travail : dispositifs institutionnels et tissu associatif. Dès lors on peut comprendre pourquoi cet environnement social fait l'objet d'une perception nettement plus positive dans les grandes villes.

Graphique 16:
Perception positive de l'environnement social
en fonction de la taille de la commune.



Comprise dans ce sens, la question sur l'environnement social évoque forcément les partenariats noués par le CPAS avec d'autres institutions. Sur ce point, la radioscopie montre une évolution : les conventions avec des partenaires extérieurs concernent plus souvent le Forem et la promotion sociale que lors de l'enquête précédente (voir supra, le paragraphe relatif à la formation).

De manière générale, l'insertion des CPAS dans le tissu social local peut obéir à des logiques différentes, ainsi que l'ont montré les interviews réalisées.

Commentaires issus des entretiens.

Trois attitudes différentes peuvent être constatées, renvoyant chacune à un investissement croissant dans l'insertion :

- dans le premier type de situation, le CPAS n'a que peu d'échanges avec les autres organismes actifs dans le secteur social, excepté avec les acteurs incontournables que sont le Forem ou les CPAS proches. Cette attitude reflète soit une implication limitée face à la thématique de l'insertion, soit la faiblesse du tissu associatif local, qui ne permet pas aisément les partenariats.
- dans le second type de situation, le CPAS peut intervenir comme un partenaire habituel, mais sur pied d'égalité avec d'autres ; c'est le cas lorsque le tissu associatif s'organise autour de quelques organismes de dimension comparable dont le CPAS fait partie.
- Le troisième type de situation concerne plutôt les villes d'une certaine taille, où le CPAS s'est édifié en institution « charnière » : c'est le CPAS qui est à l'initiative des échanges entre insti-

tutions sociales, ses représentants siègent dans les conseils de bon nombre d'autres associations locales. Le CPAS est alors moteur de la politique locale d'insertion.

4. Les agences locales pour l'emploi.

Globalement, on peut dire que, sur l'ensemble du public des CPAS, le travail en ALE reste une réalité relativement marginale, mais pour certains CPAS, c'est un élément de contexte relativement important.

Peu de minimexés prestent en ALE. Pour ceux qui le font, le temps moyen n'est pas négligeable : 18 h par mois. Ramené à l'ensemble des usagers, ce temps moyen est beaucoup plus modeste : moins d'une heure par mois.

De manière générale, on peut vérifier que l'on pratique plutôt moins les articles 60 là où l'on a davantage recours à l'ALE. On peut donc parler d'un effet (modeste, mais réel) d'éviction : l'ALE vient plutôt se substituer aux autres formes d'insertion que les renforcer.

Commentaires issus des entretiens.

La discussion avec les acteurs du CPAS conforte cette idée d'effet d'éviction. D'abord, il est rare que l'ALE soit évoquée spontanément au cours de l'entretien. Les travailleurs des CPAS ont plutôt tendance à percevoir l'ALE comme concurrente davantage que comme complémentaire de leur propre travail.

D'abord parce que là où l'ALE est fortement développée et fonctionne à plein régime, il est difficile de mettre en place des mesures d'insertion

depuis le CPAS : en proposant des emplois ponctuels et accessibles, l'ALE empêche parfois les usagers des CPAS de s'insérer dans des projets plus longs, tels que des formations ou la reprise d'études.

Inversement, là où un service d'insertion a pris de l'ampleur au sein du CPAS, l'ALE aura plus de mal à trouver des personnes disponibles.

5. autres facteurs.

Si la culture, le social et l'économique peuvent être vus comme les axes « structurant » l'environnement de travail des CPAS, ils ne sont pas les seuls éléments de contexte. Les interviews qualitatives ont permis de faire surgir un certain nombre de problématiques dont deux au moins méritent d'être soulignées car leur influence sur le travail des CPAS est largement présente : la mobilité et le logement.

Commentaires issus des entretiens.

Si les travailleurs sociaux reconnaissent que la mobilité constitue globalement un problème pour l'insertion, un certain nombre d'entre eux pensent qu'elle est parfois invoquée à tort : cela peut constituer un prétexte.

Au-delà de ce constat, il reste que les problèmes de mobilité se posent effectivement et qu'ils peuvent prendre deux formes :

- vers l'extérieur : l'essentiel de ces problèmes se situent dans des déplacements d'une commune périphérique vers une autre commune périphérique. Ils concernent des sites peu desservis, comme certains zonings. Dans ce cas, il peut y avoir plusieurs ruptures de charge sur

le trajet. Le fait, a contrario, que les communes en général ne se plaignent pas de leurs communications avec les centres urbains indique qu'il y a peu de « no man's land » en Wallonie.

- à l'intérieur de la commune : ce type de problème se pose surtout dans les communes étendues où la jonction entre les différentes entités se fait difficilement.

Pour répondre à ces problèmes de mobilité les CPAS développent différentes initiatives : on peut payer à certains usagers des cours d'auto-école ou encore organiser le co-voiturage...

Le logement apparaît aussi comme une donnée structurelle du travail d'insertion. D'abord du fait de l'attraction des centres urbains (pas nécessairement importants) qui « charge » les CPAS des communes centres et décharge les communes périphériques, rendant ainsi difficile toute politique de péréquation entre communes en matière d'aide sociale.

Plus spécifiquement, le travail d'insertion des CPAS peut être partiellement annulé par la faiblesse de la qualité du logement : dans une commune où les logements sont dégradés, ceux qui réussissent un processus d'insertion tendent à chercher ailleurs un logement plus conforme à leurs nouvelles possibilités. Ils laissent ainsi la place à de plus démunis qu'eux venus des communes avoisinantes à la recherche d'un faible loyer. Dans ce cas de figure, le travail d'insertion d'un CPAS a porté ses fruits sans que cela se traduise par la diminution du nombre de bénéficiaires.

[SYNTHÈSE]

→ L'image globale qui se dégage des chiffres confirme des éléments connus par ailleurs, mais qui prennent ici une dimension plus concrète :

- la très grande variabilité des situations et des pratiques.
- la concentration des minimexés dans les grandes villes (mais pas nécessairement celle des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente).
- En même temps, la concentration également dans les grandes villes des possibilités d'appui à la politique des CPAS : organismes sociaux et culturels en particuliers. La politique d'insertion n'est donc pas à priori moins indispensable ou plus facile dans les petites communes, même si elle y mobilise moins de moyens.
- Enfin, la situation particulière du Hainaut, à la fois par l'ampleur des problèmes rencontrés et par l'importance des pratiques d'insertion.

→ Une tendance, pas encore très nette, mais perceptible, indique que la priorité se déplace vers l'insertion professionnelle :

- D'une part la croissance, entre 2001 et 2002 du nombre des articles 60 et leur affectation plus fréquente dans les entreprises ou les structures agréées.
- La modification des types de partenariat : plus fréquents qu'avant avec la Forem et la promotion sociale, moins fréquents avec les asbl.
- La place importante occupée par la formation qualifiante, qui semble également en légère croissance.

→ Des effets partiellement inattendus ont également été mis en évidence. On en épinglera deux :

- D'une part, le rôle parfois ambigu des ALE, qui semblent apparaître plutôt comme substitut que comme complément aux autres mesures d'insertion. Il faut, assurément, relativiser ce constat par le fait que différentes politiques d'insertion peuvent être adaptées aux différents contextes. Il est intéressant, cependant, de noter qu'un certain « effet d'éviction » des ALE par rapport à d'autres politiques d'insertion se vérifie à la fois dans les chiffres et dans les commentaires des acteurs de l'insertion.
- d'autre part, l'importance du logement. Comme on l'a vu, l'état du parc de logements dans une commune peut réduire à néant l'impact local des efforts d'insertion d'un CPAS : les personnes ayant bénéficié de cet effort et disposant d'une meilleure situation de revenu déménage et leur logement est occupé par plus démunis qu'eux.

Ces deux exemples permettent d'insister sur les effets d'interdépendance qui caractérisent toute politique d'insertion.